Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: (15): Supplément au No 15 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1858 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328872

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUPPLÉMENT AU N° 15 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
1er AOUT 1859.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

c) *Personnel des instructeurs.*

Comme nous l'avons déjà dit, la place d'adjoint au département militaire et d'instructeur en chef de l'infanterie, vacante depuis la mort du colonel Gehret, a été repourvue par la nomination du commandant Wieland, lequel a reçu le grade de lieutenant-colonel fédéral.

De plus on créa deux places d'instructeurs permanents pour les officiers de santé au traitement de 2,600 fr. chacune; elles sont remplies par les médecins d'ambulance de première classe Engelhardt, de Morat, et Ruepp, de Sarmenstorf. Jusqu'à présent on s'était contenté de nommer des instructeurs provisoires parmi les médecins militaires les plus aptes. Mais il était souvent fort difficile d'en trouver qui voulussent remplir ces places, et, vu l'extension qu'il a fallu donner aux cours sanitaires, extension pleinement justifiée par leur haute utilité et leur importance, il n'aurait plus été possible de trouver des médecins capables disposés à accepter les fonctions d'instructeurs provisoires. L'expérience d'une année a montré l'efficacité de cette mesure que la nécessité avait forcé de prendre. Ces nominations ont pu du reste se faire sans augmenter considérablement les dépenses du département, parce que les deux médecins-instructeurs fonctionnent comme médecins des écoles militaires qui correspondent aux cours qu'ils donnent. Le surplus de solde fixe qui leur est payé est compensé à peu près par la solde qu'il fallait donner à des médecins commandés pour les écoles.

Le personnel des instructeurs du génie, de l'artillerie et des carabiniers n'a pas subi de changements. Le sous-instructeur de cavalerie, lieutenant Weber, de Lausanne, qui était en fonction depuis un an, a demandé et obtenu sa démission. L'école des instructeurs d'infanterie sous les ordres du colonel Letter a été fréquentée par 24 officiers supérieurs, 26 officiers subalternes et 47 sous-officiers, en tout 91 instructeurs. On y exerça surtout les nouveaux règlements d'infanterie, afin d'en amener l'application uniforme dans les différents cantons.

d) *L'instruction proprement dite.*

1. *Génie.* — L'école des recrues de sapeurs se tint à Thoune, celle des pontonniers à Brugg; la première fut suivie par 22 hommes de cadres et 132 recrues, la seconde par 16 hommes de cadres et 44 recrues.

Les recrues se répartissent entre les cantons comme suit :

	Recrues de sapeurs.	Recrues de pontonniers.
Zurich	21	24
Berne	30	10
Argovie	16	10
Vaud	36	—
Tessin	29	—

Parmi les recrues de sapeurs la proportion des gens de métiers était pour Zurich de $^1/_2$, pour Berne de $^5/_6$, pour Argovie de $^2/_3$, pour Vaud de $^1/_3$, pour Tessin de $^2/_3$ des hommes. Il résulte de ces chiffres que le recrutement était bon pour Berne, satisfaisant pour Argovie et Tessin, médiocrement satisfaisant pour Zurich et peu satisfaisant pour Vaud. Il est tout à fait nécessaire que les cantons mettent plus de soin à bien recruter les compagnies de sapeurs, car il ne faut pas oublier que, dans les travaux de fortification, chaque sapeur peut être appelé à diriger un détachement de travailleurs ordinaires en qualité de chef de section. L'habillement des recrues du Tessin prêtait beaucoup à la critique, plusieurs de ces hommes n'avaient qu'une chemise, et tous portaient de vieux uniformes usés. L'école a du reste bien marché et les réparations au polygone sur l'Allmend ont été un excellent exercice.

Parmi les 24 recrues de pontonniers de Zurich se trouvaient 13 bateliers et 8 ouvriers en bois ou en fer. Parmi les 10 recrues d'Argovie (chiffre évidemment trop faible pour ce canton) il y avait 5 bateliers et 1 seul ouvrier en bois. Les 10 recrues de Berne ne présentaient aucun batelier, ce qui est fâcheux, par contre il y avait 5 ouvriers en bois, 1 potier, 1 faiseur de limes, 1 horloger et 2 cordonniers; ce choix montrait peu de soin dans le recrutement. La compagnie d'école aurait été trop faible pour les manœuvres de clôture sur la rivière; on a donc trouvé à propos de faire coïncider les deux dernières semaines d'école avec les cours de répétition de deux compagnies de réserve, c'est ce qui aura lieu par la suite autant que faire se pourra. Les résultats de ces écoles ont été satisfaisants sur tous les points, mais il serait absolument nécessaire que les cantons mettent plus de soin à l'instruction préparatoire des recrues de ces compagnies, et cela dans l'école du soldat et dans celle de peloton, afin de pouvoir consacrer à l'instruction des recrues dans ce qui regarde spécialement leur arme, le temps déjà si court que l'on accorde aux écoles.

Les cours de répétition ont été suivis par les compagnies n° 4 de Berne, réunie à Thoune pendant la durée de l'école centrale, n° 8 de Berne et n° 10 d'Argovie, réunies à Thoune. La compagnie de sapeurs n° 12 de Vaud s'est réunie à Moudon; les compagnies n° 2 de Zurich et n° 6 du Tessin ont pris part au rassemblement de troupes. Les compagnies de pontonniers n° 2 d'Argovie, n° 4 de Zurich et n° 6 d'Argovie ont eu leur cours de répétition à Brugg. La compagnie de pontonniers n° 3 de Berne a été appelée hors de tour à prendre part au rassemblement près de Luziensteig, ce qui lui comptera comme cours de répétition.

Le mauvais système de recrutement pour les sapeurs de Vaud a porté ses fruits dans ce corps, ainsi dans la compagnie n° 12 il n'y avait pas un seul maçon, il ne s'y trouvait qu'un seul ouvrier en fer. Nous devons du reste réitérer le vœu que nous exprimions l'année passée, c'est que les cantons ne se contentent pas de tenir leurs compagnies du génie au complet et de les envoyer sur des appels au service avec l'effectif réglementaire, mais qu'ils s'efforcent d'avoir un nombre raisonnable de surnuméraires. Plusieurs compagnies, entr'autres celles de sapeurs n° 4 de Berne

et n° 10 d'Argovie, de même que les compagnies de pontonniers n° 4 de Zurich et n° 6 d'Argovie, n'avaient pas leur effectif réglementaire. Du reste, les rapports sur les prestations de services des différentes compagnies ont été tous satisfaisants.

2. *L'artillerie.* — Les exercices réglementaires de l'artillerie ont eu lieu; il s'est tenu 6 écoles de recrues, 10 cours de répétition, les autres détachements ont assisté à l'école centrale à Thoune ou bien au rassemblement de troupes près de Luziensteig. Les recrues des batteries attelées, ainsi que des compagnies de position, ont été réunies sur les places d'armes d'Aarau, Bière, Thoune et Zurich. On a rassemblé les recrues d'après les cantons de la manière suivante :

A *Aarau,* les recrues des cantons de Berne, Soleure et Bâle-Campagne.

A *Bière,* celles des cantons de Fribourg, Vaud et Genève.

A *Thoune,* les recrues des cantons de Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Rh. Ext.), Argovie, Tessin et Neuchâtel.

A *Zurich,* les recrues des cantons de Zurich, St-Gall et Thurgovie.

Les recrues de toutes les compagnies de parc, ainsi que celles des deux compagnies d'artillerie de montagne, ont été instruites à Lucerne, et celles des compagnies du train de parc ont eu leur école spéciale à Thoune.

Dans le but d'alléger le service des cadres, recommandation faite par des décrets précédents de l'Assemblée fédérale, on a diminué le chiffre de ces cadres pour les détachements appelés à l'école centrale, par contre on a eu recours aux recrues de l'école d'artillerie qui se trouvaient à Thoune lors de la réunion de la partie pratique de l'école centrale, afin de former pour les manœuvres des armes réunies des unités tactiques. Mais il a fallu pour cela prolonger d'une semaine la durée de cette école de recrues pour le détachement susmentionné, afin que l'instruction élémentaire de ces recrues ne souffrît pas de leur emploi dans les manœuvres dont on a parlé. En raison de cette prolongation de service pour les recrues qui se réunissent à Thoune, il sera à propos d'établir une rotation entre les recrues des cantons pour suivre cette école; cette circonstance explique la combinaison des écoles qui se réuniront cette année à Thoune.

Le total des recrues d'artillerie formées en 1858 a été de 1,014 hommes, dont 588 recrues canonniers et 426 recrues soldats du train.

Ces recrues se répartissent comme suit entre les cantons :

	Recrues canonniers.	Recrues soldats du train.
Zurich	56	42
Berne	99	74
Lucerne	41	20
Schwytz	—	3
Unterwalden	—	1
Glaris	—	8
Fribourg	32	27
Soleure	26	23
Transport	254	198

	Recrues canonniers.	Recrues soldats du train.
Report	254	198
Bâle-Ville	10	6
Bâle-Campagne	15	11
Schaffouse	—	4
Appenzell (Rhodes-Extér.)	11	14
Saint-Gall	35	24
Grisons	5	3
Argovie	65	37
Thurgovie	19	13
Tessin	28	10
Vaud	81	50
Valais	15	13
Neuchâtel	19	23
Genève	31	20
Total	588	426

L'artillerie devrait faire chaque année 494 recrues canonniers, et 374 recrues soldats du train pour se maintenir au complet, c'est les chiffres qu'on obtient, en calculant le temps de service des hommes dans le contingent et ajoutant 20 °/₀ pour le cas de diminution extraordinaire. Les cantons ont donc recruté 94 canonniers et 52 soldats du train de plus que cela ne paraissait nécessaire.

On justifie ce recrutement anormal par le fait que chaque année un grand nombre de recrues d'artillerie, gens de métiers ou autres jeunes gens, s'absentent momentanément pour trouver de l'occupation à l'étranger, de sorte que pour maintenir leurs contingents au complet, plusieurs cantons doivent recourir à ce moyen de recrutement plus fort que cela ne serait nécessaire sans la circonstance susdite. Néanmoins il est désirable que quelques cantons établissent plus de régularité dans leur recrutement.

L'état physique et l'intelligence des recrues qui ont assisté aux écoles de 1858 ne laissaient rien à désirer.

Peu de recrues d'artillerie ont dû être renvoyées pour cause de faiblesse corporelle. Le nombre de celles qui ont dû être renvoyées pour manque des facultés intellectuelles nécessaires ou de l'éducation scolaire a été encore plus petit.

Pour l'artillerie de parc, son recrutement laisse encore beaucoup à désirer, parce que dans plusieurs cantons on ne s'en tient pas aux règlements pour cela qui portent que, dans les compagnies de parc, la moitié des hommes doivent être pris parmi les gens dont les métiers correspondent au service de ces compagnies.

Les détachements de Zurich et de St-Gall étaient composés réglementairement; ceux de Lucerne et d'Argovie l'étaient d'une manière satisfaisante, mais dans les détachements de Berne, et surtout dans ceux de Vaud, le nombre des gens de métiers y était beaucoup trop petit pour atteindre le chiffre réglementaire.

L'uniformité de l'habillement et de l'équipement, dans le sens des règlements

en vigueur, prend toujours plus d'extension. Elle règne assez dans les cantons qui fournissent des batteries entières. Les divergences se montrent surtout dans les détachements des cantons où le soldat s'équipe à ses frais. On recommande de nouveau et de la manière la plus pressante de passer avant leur départ une inspection cantonale des détachements envoyés aux écoles fédérales, en sorte que les commandants d'écoles ne se voient pas obligés de prendre les mesures qu'auraient dû prendre les autorités militaires cantonales contre des équipements non réglementaires.

L'équipement des hommes appartenant à des cantons qui ne fournissent que des soldats du train de parc, tels que Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zug et Schaffouse, est dans un état peu satisfaisant. On peut d'autant plus exiger l'observation des règlements en vigueur, que les contingents de ces Etats sont petits et que les dépenses qu'ils occasionnent sont proportionnellement insignifiantes. Quant aux pantalons d'uniforme, on se trouve maintenant dans une période de transition qui nuit beaucoup à l'uniformité.

La plupart des cantons paraissent vouloir remplacer les anciens pantalons de coutil par des pantalons gris-bleu en demi-drap; un nombre assez considérable de cantons ont décidé de les introduire dans leurs milices. L'expérience montrera si l'étoffe en question est assez solide pour durer au service, et s'il ne vaudrait peut-être pas mieux confectionner ces pantalons en drap, comme quelques cantons l'ont déjà fait. Il est vrai que ces pantalons en drap ont un inconvénient, c'est qu'ils augmentent beaucoup le volume des objets à mettre dans le sac d'ordonnance, qui n'est déjà pas trop grand pour contenir tout ce qu'il faut y mettre. L'expérience montrera s'il ne serait pas nécessaire de fixer réglementairement cette partie d'habillement.

L'instruction des recrues a été faite d'après les principes qui lui ont servi de base jusqu'à présent; on a exercé à fond les éléments du service. Les canonniers ont donc été surtout exercés au service de la pièce, les soldats du train à l'équitation ainsi qu'à la conduite des voitures. Si l'instruction élémentaire n'a pas été bien soignée, cette négligence ne se recorrige plus.

Le chiffre des cadres appelés aux écoles de recrues a été à peu près le même que dans les années précédentes; il était de 32 officiers et de 252 sous-officiers, ouvriers et trompettes.

Pour se conformer au vœu exprimé plusieurs fois par l'Assemblée fédérale de ménager les cadres des armes spéciales et surtout de l'artillerie, on a diminué le chiffre des cadres appelés à l'école centrale, en suivant pour cela les principes énoncés dans le rapport de l'année passée.

On a appelé à l'école centrale : 20 officiers et 80 sous-officiers, ouvriers, etc.

Parmi les sous-officiers appelés il n'y avait pas d'appointés, parce que d'après le plan d'instruction qui sert de base à l'école centrale, les sous-officiers, etc., faisant partie des cadres appelés, doivent avoir fait précédemment une école de recrues soit dans leur grade, soit dans un grade inférieur. L'école centrale a surtout

pour but de donner une instruction plus relevée à ceux qui la fréquentent, et de préparer l'artillerie à manœuvrer avec les autres armes, afin d'être apte au service qu'on demande d'elle en campagne.

Il est donc très important que les cantons aient ces considérations devant les yeux, lorsqu'ils forment leurs détachements de cadres.

Sur les 37 compagnies qui, d'après la rotation établie, devaient être appelées au service en 1858, 32 plus 2 détachements du train de parc, ont eu leurs cours de répétition ordinaires, et 3 batteries ont été appelées au rassemblement de troupes près de Luziensteig. La batterie de montagne de réserve des Grisons n'étant pas encore organisée n'a pu être appelée au service, et la compagnie d'artillerie de position de réserve du Tessin fera son cours de répétition à Bellinzone en 1859, en même temps que la batterie d'élite du même canton.

Les exercices ont eu lieu sur huit places d'instruction et en huit détachements, savoir à

Aarau, compagnie de parc n° 38 de Saint-Gall	65	hommes.		
Compagnie de parc n° 70 de Zurich	41	»		
Compagnie de parc n° 74 d'Argovie	19	»		
Train de parc des cantons de Zurich, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure et Appenzell (R.-Ext.)	79	»		
			204	hommes.
Batterie de 6 livres n° 18 d'Argovie	192	»		
Batterie de 8 livres n° 42 de Lucerne	157	»		
Comp. de position n° 64 de Bâle-Campagne	64	»		
Compagnie de position n° 66 d'Argovie	47	»		
			460	»
Bière, batterie de 6 livres n° 22 de Vaud	173	»		
Batterie de 6 livres n° 50 de Vaud	159	»		
			322	»
Colombier, batterie de 6 livres n° 24 de Neuchâtel	178	»		
Batterie de 6 livres n° 52 de Neuchâtel	179	»		
			357	»
Saint-Gall, batterie de 12 livres n° 8 de St-Gall	151	»		
Batterie de 6 livres n° 48 de St-Gall	177	»		
			328	»
Luziensteig, batterie de montagne n° 26 des Grisons	104	»		
Batterie de position n° 32 de Zurich	84	»		
Batterie de position n° 60 de Zurich	73	»		
			261	»
St-Maurice, batterie de position n° 34 de Vaud	81	»		
Batterie de position n° 62 de Fribourg	80	»		
			161	»
		Transport	2,093	hommes.

		Report	2,093 hommes.
Thoune, compagnie de parc n° 36 de Berne	72	hommes.	
Compagnie de parc n° 40 de Vaud	59	»	
Compagnie de parc n° 72 de Lucerne	40	»	
Train de parc des cantons de Lucerne, Uri, Unterwald et Fribourg	67	»	
			238 »
Batterie d'obusiers de 24 liv. n° 2 de Berne	144	»	
Batterie de canons de 12 liv. n° 6 de Berne	149	»	
Batterie de 6 livres n° 14 de Soleure	176	»	
Batterie de 6 livres n° 44 de Berne	133	»	
Batterie de 6 livres n° 46 de Berne	156	»	
			758 »
Zurich, batterie de 6 livres n° 10 de Zurich	183	»	
Batterie de 6 livres n° 20 de Thurgovie	168	»	
Batterie de fusées n° 28 de Zurich	76	»	
Batterie de fusées n° 30 d'Argovie	86	»	
Batterie de fusées n° 56 de Zurich	39	»	
Batterie de fusées n° 58 d'Argovie	38	»	
			590 »
		Total	3,679 hommes.

Douze compagnies dont six de réserve se présentèrent avec un effectif en dessous du règlement. Les compagnies d'élite non complètes appartenaient aux cantons de Vaud, Grisons et Thurgovie.

Les compagnies de réserve de Berne et Argovie étaient le moins complètes.

Le choix des places de St-Maurice et de Luziensteig pour y réunir des compagnies de position a été complétement justifié par les résultats obtenus. La troupe a senti l'utilité pratique de ses exercices et l'a montré par le zèle qu'elle a déployé. L'armement de ces positions avec des pièces de gros calibre est un service qui doit être exercé et qui donne occasion d'apprendre d'une manière pratique quels sont les perfectionnements que l'on pourrait apporter à ces ouvrages de défense. Un autre très grand avantage de ces exercices, c'est qu'une partie de nos officiers apprennent ainsi à connaître les points fortifiés de notre pays et leur importance militaire.

Les cours de répétition des batteries attelées ont été organisés d'après l'étendue des places d'exercice. En général ces dernières ne présentent pas plus de place que n'en exigent deux batteries. Un essai fait à Thoune de réunir quatre batteries pour exercer les grands mouvements de l'artillerie en masse a fort bien réussi, néanmoins l'inconvénient de pouvoir difficilement loger un si grand nombre d'hommes et de chevaux dans les locaux existants s'est révélé d'une manière sensible dans le cours en question.

Les trois batteries appelées au rassemblement de troupes près de Luziensteig

étaient les batteries de canons de 12 liv. n° 4 de Zurich, de canons de 6 liv. n° 12 de Lucerne et de canons de 6 liv. n° 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.).

Elles reçurent une instruction préparatoire de trois jours à Winterthour, Lucerne et St-Gall.

Ce cours préparatoire avait surtout pour but de s'assurer si ces corps étaient entièrement et régulièrement organisés. Réunies en un camp près de la Landquart, ces compagnies ont pu faire, avant le commencement des manœuvres, un cours de répétition presque complet et se préparer ainsi au service qu'elles avaient à faire plus tard.

Le nombre des aspirants qui ont pu recevoir des brevets après avoir terminé leur second cours à l'école centrale de l'année 1858 est encore en dessous du chiffre nécessaire. Ces jeunes gens étaient au nombre de 17, et tous ont plus ou moins bien réussi dans leurs examens. La proportion des aspirants de seconde classe qui pourront être brevetés en 1859 est plus favorable, ils sont au nombre de 32, et l'on peut espérer qu'ils renforceront d'une manière avantageuse le corps des officiers d'artillerie.

3. *Cavalerie.* — L'instruction des recrues s'est tenue de nouveau sur cinq places d'instruction : à Winterthour, Thoune, St-Gall, Bière et Aarau.

Les écoles furent suivies par 235 recrues, dont 168 de dragons, 38 de guides, 10 aspirants de première classe, 7 recrues de trompettes, 5 fraters, 6 maréchaux-ferrants et 1 sellier.

Les cadres se composaient de 21 officiers, 15 aspirants de deuxième classe, 56 sous-officiers, 36 trompettes, 5 fraters, 5 maréchaux-ferrants et 6 selliers.

Il a été en outre adjoint à chaque école : 1 commissaire, 1 médecin et 1 vétérinaire d'état-major.

Les recrues, aspirants de première classe et les ouvriers se répartissent comme suit entre les cantons :

Zurich 28, Berne 48, Lucerne 11, Schwytz 6, Fribourg 16, Soleure 8, Bâle-Ville 3, Bâle-Campagne 5, Schaffouse 15, St-Gall 20, Argovie 12, Thurgovie 12, Grisons 9, Tessin 8, Vaud 23, Neuchâtel 5, Genève 6. Le personnel satisfait en général aux exigences de la loi ; les hommes étaient vigoureux et pour la plupart intelligents, mais il serait à désirer que quelques cantons fussent plus difficiles dans l'admission des recrues de guides.

Le chiffre des recrues est plus faible que celui des années précédentes ; c'est une preuve de la nécessité qu'il y a de prendre des mesures qui facilitent l'entrée dans la cavalerie. Le seul moyen efficace qui se présente, et cela est l'opinion dominante dans tous les cantons, c'est de diminuer le temps de service de cette arme. Dans un canton l'espoir de voir adopter un projet semblable a fait entrer beaucoup de recrues dans la cavalerie. Les cantons qui ont le plus de peine à compléter leurs compagnies sont ceux d'Argovie et de Vaud, et cependant dans ces deux cantons l'Etat bonifie un supplément de solde à la troupe pour chaque jour de service.

L'équipement, l'armement et l'habillement étaient généralement bons et régle-

mentaires. Plusieurs cantons ont aussi remplacé les pantalons de coutil par des pantalons en drap gris doublés de cuir, ce qui est très pratique, mais il serait bon que dans quelques cantons on employât de meilleur drap pour ces pantalons qui souvent sont d'une couleur trop claire, de sorte que les taches s'y voient trop facilement. Les manteaux sont généralement trop pesants et pourraient aisément être faits plus légers, sans nuire à leur solidité pas plus qu'à l'abri qu'ils doivent donner; leur volume rend le paquetage fort difficile, leur collet est en général trop grand. Les objets de petit équipement ainsi que l'habillement des officiers présentent encore bien des variantes d'avec les prescriptions réglementaires.

L'équipement du cheval, la chose la plus importante dans la cavalerie, est encore fort négligé; il est vicieux dans quelques cas, et bien souvent il n'est pas conforme aux règlements. Il faudrait veiller surtout à ce que les selles fussent mieux construites et avec de meilleur bois. Il est arrivé cette année dans plusieurs écoles que les bois des selles se fendaient déjà après un court service et que même des pièces de bois se cassaient. Cela est arrivé à Bière pour les selles de Fribourg et de Vaud. Dans le canton de Lucerne les selles sont mal construites et ne vont pas aux chevaux, de sorte qu'elles blessent souvent. Ce canton est encore dans le système d'emmagasiner les effets d'équipement, de sorte qu'à chaque nouveau service le cavalier peut recevoir une selle différente, ce qui l'empêche de l'adapter à son cheval. Il serait certainement plus pratique dans le canton de Vaud de donner aux dragons leur équipement au lieu du supplément de solde; en suivant le système actuel, ce canton aura de la peine à obtenir un équipement bon et uniforme dans la cavalerie.

Quant aux chevaux ils étaient en général propres au service; les cantons ont fait sous ce rapport de grands progrès, il faudrait seulement tenir davantage à ce que cheval et cavalier fussent en proportion l'un avec l'autre, de sorte qu'un homme grand et fort ne monte pas un petit cheval, ce qui, vu le poids trop considérable, peut nuire au cheval.

On a suivi pour l'instruction des recrues le plan des années précédentes; les différentes parties du service du cavalier ont été exercées graduellement. Dans l'équitation, cette partie si importante de l'instruction, on s'efforce de donner aux recrues une méthode suivie. Les recrues étaient, en général, maîtres de leurs chevaux; les mouvements à rangs serrés ainsi que ceux des cavaliers isolés se faisaient correctement. Le service intérieur s'est fait de la manière règlementaire et ponctuellement; l'instruction sur la connaissance du cheval et sur la manière de le manier et de le soigner ont produit de bons et utiles résultats. Les exercices d'escrime et de voltige ont donné plus d'agilité et de tenue aux recrues et leur ont facilité le maniement d'arme.

Le service de sûreté en marche et en position a été compris, il ne manque plus que de l'exercer souvent. Les guides ont eu de plus une instruction sur le service d'ordonnance, la police en campagne et les rapports à faire sur de petites reconnaissances.

L'instruction des cadres a été fort soignée; pour les officiers et les sous-officiers on a joint la théorie à la pratique; le cours donné aux premiers ne s'est pas étendu seulement sur leur service spécial et sur les règlements, mais aussi sur l'emploi de la cavalerie en général; autant que possible on a fait instruire et commander les officiers eux-mêmes. Ces derniers se sont donné beaucoup de peine pour acquérir les connaissances nécessaires; ils étaient en général fort capables de remplir toutes les exigences de leur service.

Les trompettes étaient bons en général, mais il serait à propos que dans quelques cantons leur instruction fût plus soignée et plus conforme à l'ordonnance.

Les cours de remontes ont été tenus dans les dix derniers jours des écoles de recrues, à l'exception du cours de remonte du Tessin qui s'est tenu avant le cours de répétition des guides à Bellinzone.

Le chiffre des remontes qui ont suivi les écoles est de 94; elles se répartissent entre les cantons comme suit :

Zurich 9, Berne 22, Lucerne 10, Schwytz 1, Fribourg 7, Soleure 11, Schaffouse 5, St-Gall 9, Grisons 4, Thurgovie 6, Vaud 10.

Le service de remonte paraît ne pas être fait avec suite dans certains cantons, car lors des cours de répétition il se trouvait plus d'un cheval non dressé dans les compagnies de Vaud et de Fribourg; dans le canton du Tessin, la plupart des cavaliers de remonte montaient des chevaux qui ne leur appartenaient pas, et qui après ce service devaient retourner à leurs propriétaires; avec un système pareil un cours de remonte est tout à fait inutile et occasionne des frais sans but.

Les chevaux étaient bons en général, mais il serait à désirer que le choix en fût plus sévère, plusieurs étaient trop lourds et trop forts.

Quant à l'instruction des remontes on ne s'est pas seulement occupé de dresser les chevaux, mais on a repassé toutes les autres parties du service; on atteignit ainsi le but, et les chevaux devinrent propres au service et pouvaient se monter soit dans le rang soit seuls.

Les cours de répétition ont été tenus cette année comme la loi le prescrit, c'est-à-dire que pour toutes les compagnies ils furent de sept jours. Il s'en est tenu six, répartis comme suit :

	Compagnies de dragons.	Officiers.	Cavaliers.
A *Thoune* 6 compagnies.	Nos 5 de Fribourg . . .	4	61
	6 de Fribourg . . .	3	62
	11 de Berne	4	68
	13 de Berne	4	62
	21 de Berne	4	67
	22 de Berne	4	68
		23	388
		Report	411

		Report		411
	Compagnies de dragons.	Officiers.	Cavaliers.	
A *St-Gall* 3 compagnies.	Nos 4 de St-Gall	3	74	
	12 de Zurich	6	52	
	14 de Thurgovie . . .	4	74	
		13	200	
				213
A *Bière* 4 compagnies.	Nos 7 de Vaud	1	36	
	15 de Vaud	2	52	
	34 de Vaud	2	79	
	35 de Vaud	3	56	
		8	223	
				231
A *Aarau* 2 compagnies.	Nos 16 d'Argovie	3	39	
	8 de Soleure	4	68	
		7	107	
				114
A *Winterthur* et *Ragatz* 6 compagnies.	Nos 1 de Schaffouse . . .	4	64	
	3 de Zurich	6	52	
	9 de St-Gall	5	67	
	18 d'Argovie	4	42	
	19 de Zurich	4	57	
	20 de Lucerne. . . .	6	67	
		29	349	
				378
				1,347

Les six compagnies qui avaient eu leur cours de répétition à Winterthour prirent encore part au rassemblement de troupes près de Luziensteig. La compagnie n° 10 de Berne et celle de Vaud n° 17 furent appelées à l'école centrale de Thoune.

La plupart des compagnies ne sont pas au complet ; les compagnies nos 7 de Vaud, 16 et 18 d'Argovie sont les plus incomplètes.

Les hommes étaient propres au service, les objets d'équipement en général bien entretenus, et l'on pouvait remarquer que d'année en année on fait des progrès sous le point de vue de l'uniformité. L'entretien des équipements de chevaux pourrait être mieux surveillé dans plusieurs cantons, et quelques parties des dits équipements mieux confectionnées.

Le plan d'instruction a pu être suivi en entier ; il comprenait essentiellement l'exercice de l'école de brigade, ou les manœuvres avec de grands détachements.

C'est la première fois que l'on a réuni la cavalerie en grands détachements et cette disposition s'est montrée fort pratique, car c'est de cette manière seulement que la cavalerie pourra se former pour le service véritable qu'elle doit faire. Les officiers comme la troupe y prennent un beaucoup plus grand intérêt, et les pre-

miers peuvent y acquérir plus d'assurance dans l'art de commander. Les manœuvres sur une grande échelle, comme aussi les marches, sont d'une grande utilité pour former la cavalerie; aussi la marche des six compagnies réunies à Winterthour, pour rejoindre le rassemblement de troupes dont elles devaient faire partie, a-t-elle été un très bon exercice.

Les cours de répétition annuels seront d'une grande utilité, car il n'est pour aucune arme aussi nécessaire de ne pas laisser écouler trop de temps entre les prestations de service. La cavalerie n'en sera pas seulement plus apte au service, mais encore elle en sera mieux montée; cette méthode est du reste la seule qui permette de tenir un contrôle des chevaux. Le résultat de l'instruction est satisfaisant; notre cavalerie a montré qu'elle pouvait manœuvrer réunie en grands détachements; les officiers ont montré beaucoup de zèle et d'activité, et la troupe s'est non seulement efforcée de bien faire son service, mais encore sa discipline a été fort bonne.

Les cours de répétition des guides n° 4 de Bâle-Campagne, n° 5 des Grisons, n° 7 de Genève et n° 8 du Tessin ont été tenus dans leurs cantons respectifs. Les compagnies n° 1 de Berne et n° 6 de Neuchâtel ont été réunies ensemble à Colombier. Deux compagnies (n°s 2 et 3) des cantons de Schwytz et Bâle-Ville ont été employées au rassemblement de troupes.

Les compagnies étaient assez au complet, sauf celles de Schwytz et des Grisons; les compagnies de Berne et Genève avaient même des surnuméraires. Il paraît qu'à Berne cela résulte de ce qu'on a favorisé les guides vis-à-vis des dragons, en permettant aux premiers de vendre leurs chevaux quand cela leur convient.

L'instruction a suivi le plan habituel, et, d'après les rapports reçus, il paraît que les résultats en ont été satisfaisants.

L'inspection des compagnies de réserve a été laissée aux cantons; à Berne seulement les trois compagnies réunies de ce canton ont été inspectées par un officier de l'état-major fédéral.

4. *Carabiniers.* — Les écoles de recrues ont été tenues cette année sur cinq places d'instruction: Thoune, Winterthour, Luziensteig, Zug et Colombier. Les constructions de la caserne de Winterthour et son agrandissement ont permis d'y réunir des cours de répétition avec des écoles de recrues.

Cette réunion se montra encore pratique cette année, il faut seulement ne pas l'effectuer avant la troisième semaine du cours des recrues. Il faut aussi pour cela que les places du tir soient assez spacieuses, sans quoi l'instruction des recrues sur le tir pourrait en souffrir.

707 recrues et 182 hommes des cadres ont été réunis dans les écoles de recrues. Les recrues se répartissaient entre les cantons comme suit:

Zurich 62 hommes, Berne 84, Lucerne 44, Uri 20, Schwytz 38, Obwald 27, Nidwald 18, Glaris 38, Zug 15, Fribourg 35, Bâle-Campagne 14, Appenzell 33, St-Gall 37, Grisons 29, Argovie 33, Thurgovie 28, Tessin 35, Vaud 48, Valais 31, Neuchâtel 38.

L'école des aspirants de carabiniers fut suivie à Thoune par 22 aspirants de

deuxième classe; 18 d'entr'eux ont été recommandés à leurs gouvernements respectifs comme capables d'être nommés officiers, les autres ne le seront qu'à condition de suivre un second cours.

La plupart des recrues sont aptes à faire le service, cependant le canton de Schwytz paraît mettre peu de soin au choix des recrues de cette arme, en sorte que le commandant de l'école où son détachement assistait fut obligé d'en renvoyer 9, parce qu'il était impossible d'en faire des tireurs. Le canton de Berne a laissé recruter des gens trop faibles, quoiqu'il eût assez de choix pour ce recrutement.

Les rapports des commandants d'école sur la bonne volonté, le zèle et la discipline des recrues sont tous très favorables.

Les recrues étaient toutes armées de carabines au modèle fédéral. Il faut encore répéter que les carabines du canton de Schwytz, où le système d'emmagasiner les armes règne encore, sont tenues avec peu de soin. Ce système règne encore dans les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris. Lucerne seul soigne comme il le faut ses carabines. Les couteaux de chasse d'ordonnance manquent encore dans le canton de Berne; ils manquent en partie dans les cantons de Glaris et du Valais.

Les cantons d'Uri, d'Unterwald (le Haut et le Bas) sont les seuls qui n'aient pas encore les waidsacs d'ordonnance; dans les cantons de Schwytz et de Glaris la qualité du cuir dont ces waidsacs sont faits est très inférieure. Les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald-le-Bas, Glaris, Zug et Appenzell en partie ont encore des sacs à l'ancienne ordonnance.

Les waidsacs et les sacs avaient le contenu réglementaire.

Les habits étaient en général à l'ordonnance, cependant les cantons se permettent des divergences dans certaines parties. C'est ainsi que les carabiniers de Berne, Fribourg et Vaud portent aux habits des pans trop longs; Neuchâtel place les deux rangs de boutons presque parallèles; la coupe des habits de Lucerne et Thurgovie est mauvaise, ils ferment mal au col. Il faut dire qu'en général la confection des uniformes est très peu satisfaisante. Par contre, on a fait la remarque que le choix des étoffes devient de plus en plus meilleur. Les effets de petit équipement prennent toujours plus d'uniformité; par exemple, les pantalons gris-bleu sont introduits dans beaucoup de cantons. La troupe a maintenant la conviction que le drap est préférable au coutil. Les carabiniers d'Uri et d'Unterwald-le-Bas portaient encore de vieilles capotes usées.

L'instruction préliminaire que doivent recevoir les recrues de carabiniers, d'après le règlement du 25 novembre 1857, était insuffisante dans les cantons de Berne, d'Unterwald, Fribourg et Valais; elle manquait totalement dans le canton de Schwytz. A la fin des écoles les résultats étaient satisfaisants, malgré le temps si court accordé aux dites écoles, mais grâce à la bonne volonté comme au zèle des recrues, et surtout à la persévérance des instructeurs.

L'instruction du tir, la chose essentielle dans cette arme, doit être plus soignée. Les moyennes des résultats obtenus dans toutes les écoles étaient les suivantes :

A 300 pas 68 °/₀ cibles, 30 °/₀ figures.
A 400 » 61 °/₀ » 24 °/₀ »
A 500 » 54 °/₀ » 18 °/₀ »

Avec les nouvelles armes les recrues devraient atteindre 10 °/₀ de plus.

Il reste trop peu de temps pour exercer soigneusement l'escrime à la bayonnette, quoique la troupe aime cet exercice.

Le ménage de la troupe était bien réglé dans toutes les écoles; les rapports et l'administration ne donnaient lieu à aucune remarque.

Les compagnies à numéros pairs ont tenu leurs cours de répétition ensuite de la rotation établie. Ces cours ont été suivis par 22 compagnies d'élite et par 15 compagnies de réserve; 2 compagnies ont été appelées à l'école centrale et 8 autres au Luziensteig, pour le rassemblement de troupes. On a fait aussi l'essai de réunir à Thoune 3 compagnies avec 4 batteries d'artillerie; cet essai a bien réussi, on a pu exercer pratiquement le service d'escorte. 8 compagnies avaient des surnuméraires, 9 autres par contre étaient en dessous de l'effectif réglementaire; la compagnie n° 32 du Valais ne comptait que 67 hommes.

Les compagnies de réserve sont encore plus incomplètes; il manquait 169 hommes sur 15 compagnies : la compagnie n° 50 de Berne avait 32 vacances, n° 55 d'Argovie en avait 26, n° 56 des Grisons 57. Les seules compagnies complètes étaient celles de Lucerne, Unterwald-le-Haut, Glaris, Appenzell et Vaud. Les hommes remplissent d'ailleurs les conditions du règlement; ils sont forts et alertes.

L'armement a fait des progrès; il y a en tout 2,810 carabines d'ordonnance dans la troupe, dont 1,697 dans l'élite et 483 dans la réserve; la compagnie n° 24 d'Unterwald-le-Haut est la seule qui tire encore des balles rondes. Les marques distinctives des trompettes sont règlementaires, sauf dans les cantons de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel.

L'habillement de l'élite est bon en général; celui de la réserve laisse beaucoup à désirer sous le point de vue de l'uniformité et de la solidité, et il n'était pas non plus au complet.

Les résultats de l'instruction sont satisfaisants. Les moyennes des résultats du tir dans toutes les compagnies étaient les suivants :

A 300 pas 71 °/₀ cibles, 33 °/₀ figures.
A 400 » 61 °/₀ » 24 °/₀ »
A 500 » 57 °/₀ » 27 °/₀ »

Les meilleurs résultats dans le feu individuel furent atteints par la compagnie n° 34 de Lucerne, elle eut, aux distances de 300—500 pas, 81 °/₀ cibles et 40 °/₀ figures; les résultats les plus faibles furent ceux de la compagnie n° 44 du Tessin, qui eut, aux mêmes distances, 42 °/₀ cibles et 23 °/₀ figures.

5. *Officiers de santé.* — L'établissement d'instructeurs permanents a fait entrer dans une bonne voie l'instruction des officiers de santé; cela permet de réunir et d'instruire régulièrement et chaque année le personnel de ce corps, de même que cela se pratique pour les autres officiers et soldats de l'armée. Dès à présent

on pourra exiger de ce corps qu'il fasse son service comme le veulent les règlements, ce qu'on ne pouvait demander auparavant. On obtiendra par là que les malades seront mieux soignés, l'état sanitaire de la troupe s'améliorera, puis, par l'instruction donnée aux fraters et aux infirmiers, une foule de connaissances utiles seront répandues dans le peuple, et plus d'un talent trouvera une occasion de se développer; cette amélioration sera certainement vue de fort bon œil.

Les cours d'instruction suivants ont été tenus dans l'année 1858 :

Un cours français pour les médecins et les économes tenu à Thoune pendant l'école centrale, et un cours allemand à Coire pendant le rassemblement de troupes.

Six cours en allemand pour les fraters et infirmiers dont quatre à Zurich, Lucerne, Thoune et Coire, et deux cours en français pour les mêmes à Thoune et Colombier.

Ont suivi ces cours :

8 médecins d'ambulance, 35 médecins de troupe, 4 économes, 94 fraters, 9 infirmiers; donc, en tout, 47 médecins et économes et 103 fraters et infirmiers.

On a appelé pour le service sanitaire des différents cours :

3 médecins de division, 10 médecins d'ambulance, 76 médecins de troupe, 1 économe, 4 infirmiers, 222 fraters; en tout, 90 médecins et économe et 226 fraters et infirmiers.

Il n'y a point eu de plaintes sur la manière dont les uns et les autres ont fait leur service. Quant à la forme et au contenu des rapports hebdomadaires que les médecins doivent envoyer au médecin en chef, il y a encore des progrès à faire, quoique d'après le rapport de ce dernier les choses s'améliorent d'année en année.

L'état sanitaire des écoles militaires fédérales a été en général favorable; sur 4,067 malades qui ont été 5,079 jours dispensés du service

3,756	ont été guéris après avoir été malades en chambre.
92	licenciés comme impropres au service,
217	envoyés à l'hôpital,
2	sont morts.
Total 4,067	

Les 217 malades envoyés à l'hôpital y ont été soignés pendant 1,453 jours; ils en sont tous sortis en bonne santé.

6. *Ecole centrale.* — L'école centrale de cette année a été tenue en deux périodes séparées l'une de l'autre; la première partie, soit cours préparatoire ou théorique, du 28 février au 4 avril, à Aarau; la seconde, ou cours d'application, à Thoune, du 6 juin au 4 juillet. L'organisation de cette année différait de celle de l'année 1857, en ce que, d'après l'opinion du conseil de l'école exprimée dans son protocole, on a donné au cours préparatoire une semaine prise sur le cours d'application, ainsi donc la première période a duré cinq semaines et la seconde quatre.

Une autre modification, c'est qu'on n'avait appelé à l'école préparatoire de cette année que les commandants, majors et aide-majors des bataillons destinés à suivre

l'école d'application. On n'avait de même appelé que les capitaines des compagnies de cavalerie et de carabiniers qui étaient dans le même cas.

On appela ensuite à l'école d'application les capitaines des bataillons d'infanterie huit jours avant la troupe, afin de leur donner une instruction préparatoire sur la tactique élémentaire de l'infanterie, entr'autres sur le service de sûreté.

On avait appelé un détachement de soldats du train de parc pour soigner les chevaux nécessaires à l'école.

Le médecin de division, M. le Dr Brière, donna un cours aux médecins militaires pendant la durée de l'école centrale à Thoune; le Dr Engelhardt en donnait un, pendant le même temps, aux fraters et infirmiers. Sous le point de vue de l'instruction, ces cours étaient indépendants de l'école centrale, avec laquelle ils étaient en rapport au point de vue du service.

La division des officiers pour le cours théorique était la même que l'année passée, c'est-à-dire :

Division I. Les officiers d'état-major général et d'état-major de l'artillerie.
» II. Les officiers et aspirants du génie.
» III. Les officiers d'artillerie.
» IV. Les officiers d'infanterie, de carabiniers et de cavalerie.
» V. Les aspirants d'artillerie.

La première division comptait :

9 officiers de l'état-major général.
4 officiers de l'état-major d'artillerie.

La seconde division :

3 officiers d'état-major du génie.
1 officier de sapeurs.
8 aspirants du génie.

La troisième division :

17 officiers d'artillerie.

La quatrième division :

3 officiers de cavalerie.
2 officiers de carabiniers.
14 officiers d'infanterie.

La cinquième division :

18 aspirants d'artillerie.
Total 79 hommes.

Cette division fut maintenue dans l'école d'application jusqu'à l'arrivée des troupes; on répartit alors les officiers dans les différents corps.

(A suivre.)